



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2022-005

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2022

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins

R28-2022-01-06-00007 - ARRETE DU 06 JANVIER 2022~~????~~ PORTANT
MODIFICATION DE L ARRETE DU 16 DECEMBRE 2021 FIXANT LES
PERIODES DE RECEPTION DES DOSSIERS ~~??~~ DE DEMANDE
D AUTORISATION ET LE CAS ECHEANT DE RENOUVELLEMENT
D AUTORISATION DES ACTIVITES DE SOINS ET DES EQUIPEMENTS
MATERIELS LOURDS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L AGENCE
REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE~~????~~ POUR L ANNEE 2022~~??~~ (2
pages)

Page 3

R28-2022-01-02-00001 - ARRETE PORTANT BILAN QUANTITATIF DE L'OFFRE
DE SOINS TENANT COMPTE DES BESOINS EXCEPTIONNELS EN
EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS AU 02 JANVIER 2022 (23 pages)

Page 6

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-01-06-00007

ARRETE DU 06 JANVIER 2022

PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 16
DECEMBRE 2021 FIXANT LES PERIODES DE
RECEPTION DES DOSSIERS
DE DEMANDE D'AUTORISATION ET LE CAS
ECHEANT DE RENOUVELLEMENT
D'AUTORISATION DES ACTIVITES DE SOINS ET
DES EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS
RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'AGENCE
REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

POUR L'ANNEE 2022

ARRETE DU 06 JANVIER 2022

**PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 16 DECEMBRE 2021 FIXANT LES PERIODES DE
RECEPTION DES DOSSIERS
DE DEMANDE D'AUTORISATION ET LE CAS ECHEANT DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION
DES ACTIVITES DE SOINS ET DES EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS RELEVANT DE LA
COMPETENCE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

POUR L'ANNEE 2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L 6122-1, L 6122-9, L 6122-10, R 6122-25 à R 6122-27 et R 6122-29 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et la loi n°2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi du 21 juillet 2009 précitée ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 portant modernisation de notre système de santé ;

VU l'ordonnance n° 2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

VU l'arrêté du 16 décembre 2021 fixant les périodes de réception des dossiers de demande d'autorisation et le cas échéant de renouvellement d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds relevant de la compétence de l'Agence Régionale de santé de Normandie ;

CONSIDERANT que le nombre de périodes de réception des demandes d'autorisation ou le cas échéant de renouvellement d'autorisation d'une activité de soins mentionnée à l'article R 6122-25 ou d'un équipement matériel lourd mentionné à l'article R 6122-26 du Code de la santé publique ne peut être inférieur à deux ni supérieur à trois par année civile, et que leur durée doit être au moins égale à deux mois ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté de Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 16 décembre 2021 fixant pour l'année 2022 les périodes de réception des demandes d'autorisation (en application de l'article L 6122-1 du Code de santé publique) et, le cas échéant, de renouvellement d'autorisation (en application du 4^{ème} alinéa de l'article L.6122-10 du Code de

la santé publique) relatives à l'ensemble des activités de soins et des équipements matériels lourds relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, telles que prévues à l'article R. 6122-29 du Code de la santé publique, est modifié en ce qui concerne les dates de réception prévues pour la première période de réception précitée.

Les nouvelles dates sont précisées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2 : La première période de réception des demandes d'autorisation est désormais fixée comme suit :

du 24 janvier 2022 au 24 mars 2022 inclus

Article 3 : La seconde période de dépôt réglementaire est inchangée.

Article 4 : Ces périodes font courir, à compter de leur date de clôture, le délai de six mois prévu à l'article L. 6122-9 6^{ème} alinéa du Code de la santé publique, à l'issue duquel l'absence de notification de réponse de l'Agence Régionale de Santé de Normandie vaut rejet de la demande d'autorisation.

Article 5 : Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc, BP 25086 14050 CAEN Cedex 4, par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté. La saisine du Tribunal Administratif de Caen pouvant se faire de manière dématérialisée via la nouvelle modalité de Télérecours citoyen sur le site suivant www.telerecours.fr.

Article 6 : Madame la Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région de Normandie.

Fait à CAEN, le 06 janvier 2022

Thomas DEROCHE

La Directrice générale adjointe
Mlle NOGUERA

Directeur général

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-01-02-00001

ARRETE PORTANT BILAN QUANTITATIF DE
L'OFFRE DE SOINS TENANT COMPTE DES
BESOINS EXCEPTIONNELS EN EQUIPEMENTS
MATERIELS LOURDS AU 02 JANVIER 2022

**ARRETE PORTANT BILAN QUANTITATIF DE L'OFFRE DE SOINS
TENANT COMPTE
DES BESOINS EXCEPTIONNELS EN EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS**

AU 02 JANVIER 2022

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE NORMANDIE**

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6122-9, L. 6122-11, D. 6121-6 à D. 6121-10, R. 6122-25 à R. 6122-26, R. 6122-29 à R. 6122-31 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi du 21 juillet 2009 précitée ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 portant modernisation de notre système de santé ;

VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

VU l'ordonnance n° 2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'ordonnance n° 2018-21 du 17 janvier 2018 de mise en cohérence des textes au regard de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2016-1023 du 26 juillet 2016 relatif au projet régional de santé ;

VU le décret 2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2017 de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie relatif à la délimitation des zones pour les activités de soins, les équipements matériels lourds et les laboratoires de biologie médicale du schéma régional de santé du projet régional de santé de Normandie ;

VU l'arrêté du 10 juillet 2018 de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie publié le 10 juillet 2018 portant adoption du projet régional de santé de Normandie, composé notamment du schéma régional de santé ;

VU l'arrêté du 10 septembre 2018 portant modification de l'arrêté en date du 10 juillet 2018 portant adoption du projet régional de santé de Normandie ;

VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 16 décembre 2021 fixant les périodes de réception des dossiers de demandes d'autorisation et le cas échéant de renouvellement d'autorisation (en cas d'injonction de dépôt d'un dossier complet au titre de l'article L 6122-10 4ème alinéa du CSP) des activités de soins et des équipements matériels lourds pour l'année 2022 ;

VU la décision du 15 septembre 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 16 septembre 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le bilan quantitatif de l'offre de soins, pour les activités de soins et les équipements matériels lourds soumis à autorisation, listés aux articles R 6122-25 et R 6122-26 du Code de santé publique et relevant du schéma régional de santé et du schéma interrégional d'organisation des soins (*une seule activité concernée*), est établi au 02 janvier 2022 pour l'Agence Régionale de Santé de Normandie en vue de la première période de réception des demandes d'autorisation et le cas échéant de renouvellement d'autorisation, fixée du 24 janvier au 24 mars 2022.

- Médecine ;
- Chirurgie ;
- Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale ;
- Psychiatrie ;
- Soins de suite et de réadaptation ;
- Soins de longue durée ;
- Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie ;
- Neurochirurgie pour la modalité radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques (activité relevant du SIOS)
- Médecine d'urgence ;
- Réanimation ;
- Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale ;
- Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités biologiques de diagnostic prénatal ;
- Traitement du cancer ;
- Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales.
- Caméra à scintillation munie ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographe à émissions, caméra à positons ;
- Appareil d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ;
- Scanographe à utilisation médicale ;
- Caisson hyperbare ;
- Cyclotron à utilisation médicale ;

Article 2 : Il est également constaté, dans le bilan quantifié de l'offre de soins, qu'il existe des besoins exceptionnels destinés à compléter la planification de l'offre de soins de la région Normandie pour les équipements matériels lourds, intégrés depuis l'arrêté du 29 mars 2021 portant bilan quantifié de l'offre de soins.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R. 6122-30 du Code de la santé publique, ce bilan sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et affiché au siège de l'agence régionale de santé (ARS) de Normandie - Espace Claude Monet - 2 place Jean NOUZILLE - 14050 CAEN CEDEX 4.

Article 4 : Ce présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc, BP 25086 14050 CAEN Cedex 4, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie à Rouen. La saisine du Tribunal administratif de Caen pouvant se faire de manière dématérialisée via la nouvelle modalité de Télérecours citoyen sur le site suivant www.telerecours.fr.

Article 5 : Madame la Directrice générale adjointe et Monsieur le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le 02 janvier 2022

Le Directeur général

La Directrice générale adjointe
Elise MOGGEROUCHE

**ANNEXE A L'ARRETE DU 2 JANVIER 2022 RELATIF AU BILAN QUANTITATIF DE L'OFFRE
DE SOINS
POUR LES ZONES D'IMPLANTATIONS DE ROUEN-ELBEUF, DU CALVADOS, DE LA
MANCHE, DE L'ORNE, D'EVREUX-VERNON, DU HAVRE ET DE DIEPPE**

Le présent bilan contient les objectifs quantitatifs de l'offre de soins exprimés en nombre d'implantations autorisées à ce jour, par **activité de soins** (art R.6122-25 activité de soins soumises à autorisation relevant du SRS) et par **équipement matériel lourd** (art R.6122-26 du CSP), et en nombre d'implantations prévues à échéance du SRS.

Remarques :

➢ Il faut entendre par implantation, un site géographique d'exercice (adresse distincte).

➢ Les objectifs quantitatifs (implantations) sont présentés sous forme de fourchette, c'est-à-dire sous la forme d'une valeur minimale et d'une valeur maximale à échéance du SRS. Ce principe laisse la possibilité aux établissements de s'inscrire ou non dans les évolutions d'implantations qui sont présentées ci-après.

➢ Il n'y a plus de distinction entre les formes d'hospitalisation à temps complet et/ou d'alternatives à l'hospitalisation, pour les activités de SSR, chirurgie ou médecine, sauf dans l'hypothèse d'une activité de SSR HDJ exclusive ou ACA exclusive spécifiquement identifiée.

Cela signifie, que sauf exception évoquée supra, un titulaire d'autorisation d'activité de soins de SSR, chirurgie ou médecine sous forme d'hospitalisation à temps complet pourra solliciter une nouvelle autorisation pour cette même activité de soins mais sous forme d'alternatives à l'hospitalisation (obligation de dépôt d'un dossier complet durant l'une des périodes de dépôt réglementaires)

ACTIVITE DE SOINS DE MEDECINE

Forme de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados				Zone d'implantation : Manche				Zone d'implantation : Orne			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
médecine HC et/ou HTP	11	11	0	non	10	11 à 9	-1 à +1	Oui	8	8 à 7	0 à -1	non
médecine sous forme d'HAD	7	7 à 6	0 à -1	non	3	3	0	non	3	3 à 1	0 à -2	non

Forme de l'activité de soins	Zone d'implantation : Havre				Zone d'implantation : Dieppe				Zone d'implantation : Rouen-Elbeuf				Zone d'implantation : Evreux-Vernon			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
médecine HC et/ou HTP	8	8	0	non	3	3	0	non	14	14	0	non	7	7	0	non
médecine sous forme d'HAD	3	3	0	non	1	1	0	non	3	3	0	non	2	2	0	non

Forme de l'activité de soins	Région Normandie	
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS
médecine HC et/ou HTP	61	62 à 59
médecine sous forme d'HAD	22	22 à 19

ACTIVITE DE SOINS DE CHIRURGIE

Formes de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados				Zone d'implantation : Manche				Zone d'implantation : Orne			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations
Chirurgie	10	10 à 9	0 à -1	non	7	7 à 6	0 à -1	non	5	6 à 5	0 à +1	oui
ACA exclusive	2	2	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Formes de l'activité de soins	Zone d'implantation : Havre				Zone d'implantation : Diarpe				Zone d'implantation : Rouen-Elbeuf				Zone d'implantation : Evreux-Vernon			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations
Chirurgie	7	7	0	non	2	3 à 2	0 à +1	oui	9	9	0	non	6	6 à 5	0 à -1	non
ACA exclusive	0	1 à 0	0 à +1	oui	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non

Formes de l'activité de soins	Région Normandienne		
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel
Chirurgie	46	48 à 43	-3 à +2
ACA exclusive	3	2 à 4	-1 à +1

ACTIVITE DE SOINS DE GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados				Zone d'implantation : Manche				Zone d'implantation : Orne			
	Autorisées au 02/01/2021	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2021	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2021	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Gynécologie-obstétrique	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2 à 1	0 à -1	non
Néonatalogie sans soins intensifs	1	1	0	non	1	1	0	non	2	2	0	non
Néonatalogie avec soins intensifs	1	1	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Réanimation néonatale	1	1	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Néonatalogie sous forme d'HAD	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Gynécologie-obstétrique sous forme d'HAD	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation : Mayenne				Zone d'implantation : Orne				Zone d'implantation : Rouen-Elbeuf				Zone d'implantation : Eure-Varne			
	Autorisées au 02/01/2021	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2021	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2021	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2021	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Gynécologie-obstétrique	1	3	0	non	0	0 à -1	0 à +1	oui	0	0	0	non	2	3 à 2	0 à +1	oui
Néonatalogie sans soins intensifs	0	0	0	non	1	1	0	non	3	3	0	non	0	0	0	non
Néonatalogie avec soins intensifs	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Réanimation néonatale	1	1	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Néonatalogie sous forme d'HAD	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Gynécologie-obstétrique sous forme d'HAD	0	1	0 à +1	oui	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Modalités de l'activité de soins	Région Normandie		
	Autorisées au 02/01/2021	Prévues à échéance du SRS	Différentiel
Gynécologie-obstétrique	8	10 à 7	+2 à -1
Néonatalogie sans soins intensifs	8	8	0
Néonatalogie avec soins intensifs	3	3	0
Réanimation néonatale	4	4	0
Néonatalogie sous forme d'HAD	1	1	0
Gynécologie-obstétrique sous forme d'HAD	0	1	0 à +1

Un établissement de niveau II dispose obligatoirement de la modalité de niveau I (gynécologie-obstétrique)
 Un établissement de niveau III dispose obligatoirement des modalités de niveau I (gynécologie-obstétrique) et de niveau II (néonatalogie avec soins intensifs)

ACTIVITE DE SOINS DE PSYCHIATRIE GENERALE

Forme de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados			Zone d'implantation : Manche			Zone d'implantation : Orne					
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Hospitalisation complète	4	4 à 3	0 à -1	non	5	5	0	non	3	3	0	non
Hospitalisation de jour	16	16	0	non	14	14	0	non	7	7	0	non
Hospitalisation de nuit	1	2	0 à +1	oui	6	6	0	non	3	3	0	non
Appartements thérapeutiques	1	1	0	non	4	4	0	non	0	0	0	non
Placement familial thérapeutique	0	1	0 à +1	oui	2	2	0	non	2	2	0	non
Centre de crise	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Centre post cure	2	2	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
HAD Psychiatrie	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non

Forme de l'activité de soins	Zone d'implantation : Le Havre			Zone d'implantation : Orléans			Zone d'implantation : Rouen-Elbeuf			Zone d'implantation : Evreux-Yverton		
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Hospitalisation complète	3	3	0	non	1	1	0	non	4	4	0	non
Hospitalisation de jour	5	5	0	non	1	1	0	non	13	13	0	non
Hospitalisation de nuit	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Appartements thérapeutiques	2	2	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Placement familial thérapeutique	2	2	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Centre de crise	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Centre post cure	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
HAD Psychiatrie	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Forme de l'activité de soins	Région Normandie		
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel
Hospitalisation complète	23	23 à 22	0 à -1
Hospitalisation de jour	63	63	0
Hospitalisation de nuit	11	12	+1
Appartements thérapeutiques	10	10	0
Placement familial thérapeutique	7	8	+1
Centre de crise	3	3	0
Centre post cure	2	2	0
HAD Psychiatrie	1	1	0

ACTIVITE DE SOINS DE PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE

Forme de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados				Zone d'implantation : Manche				Zone d'implantation : Orne			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévu à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévu à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévu à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Hospitalisation complète	2	2	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Hospitalisation de jour	10	10	0	non	7	7	0	non	5	5	0	non
Hospitalisation de nuit	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Appariements thérapeutiques	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Placement familial thérapeutique	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Centre de crise	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Centre post cure	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
HAD Psychiatrie	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Forme de l'activité de soins	Zone d'implantation : Le Havre				Zone d'implantation : Dieppe				Zone d'implantation : Rouen-Elbeuf				Zone d'implantation : Evreux-Vernon			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévu à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévu à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévu à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévu à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Hospitalisation complète	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non	1	1	0	non
Hospitalisation de jour	4	4	0	non	1	1	0	non	8	8	0	non	5	5	0	non
Hospitalisation de nuit	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Appariements thérapeutiques	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Placement familial thérapeutique	2	2	0	non	1	1	0	non	1	1	0	non	1	1	0	non
Centre de crise	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Centre post cure	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
HAD Psychiatrie	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Forme de l'activité de soins	Région Normandie	
	Autorisées au 02/01/2022	Prévu à échéance du SRS
Hospitalisation complète	7	7
Hospitalisation de jour	40	40
Hospitalisation de nuit	1	1
Appariements thérapeutiques	0	0
Placement familial thérapeutique	6	6
Centre de crise	0	0
Centre post cure	0	0
HAD Psychiatrie	0	0

ACTIVITE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION ADULTE

Modèles de factures de soins	Zone C (Canton) - Zone C (Canton) - Zone C (Canton) - Zone C (Canton)				Zone D (Canton) - Zone D (Canton) - Zone D (Canton) - Zone D (Canton)				Zone E (Canton) - Zone E (Canton) - Zone E (Canton) - Zone E (Canton)			
	Autorisés au 02/01/2022	Prévisions à échéance du SRS	Demande recevable en nombre d'implantations	Différentiel	Autorisés au 02/01/2022	Prévisions à échéance du SRS	Demande recevable en nombre d'implantations	Différentiel	Autorisés au 02/01/2022	Prévisions à échéance du SRS	Demande recevable en nombre d'implantations	Différentiel
SSR non spécialisés : adultes HTP Escalaf	14	14	0	0	20	20	0	0	14	14	0	0
	3	3	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0
	1	1 & 2	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0
	3	3	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0
	2	1 & 2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
	2	2	0	0	2	2	0	0	1	1	0	0
	1	1	0	0	2	2	0	0	1	1	0	0
	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Modèles de factures de soins SSR non spécialisés : adultes HTP Escalaf	10	10	0	0	5	5	0	0	20	20	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2	2	0	0	2	2	0	0	3	3	0	0
	3	3	0	0	1	1	0	0	4	4	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1	1	0	0	1	1	0	0	2	2	0	0
	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Modèles de factures de soins SSR non spécialisés : adultes HTP Escalaf	83	50 & 80	0 & 3	0 & 3	18	18	0	0	17	17	0	0
	3	3	0	0	17	17	0	0	2	1 & 2	0	0
	0	0	0	0	5	5	0	0	7	7	0	0
	17	17	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0
	2	1 & 2	0	0	7	7	0	0	2	2	0	0
	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	7	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	8	7 & 8	0 & 1	0 & 1	0	0	0	0	0	0	0	0
	31	31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ACTIVITE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION PEDIATRIQUE (0-18 ANS)

Modèles de factuels de soins	Zone d'implantation : Caudebec				Zone d'implantation : Honfleur				Zone d'implantation : Omaha			
	Adresses au 0201/2022	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Adresses au 0201/2022	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Adresses au 0201/2022	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
	Différentiel	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Adresses au 0201/2022	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Adresses au 0201/2022	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
SSR non spécialisés : pédiatrique	1	1	0	non	1	1	0	non	1	1	0	non
	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Spécialisés dans les affections	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Modèles de factuels de soins	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
SSR non spécialisés : pédiatrique	7	7	0	non	2	2	0	non	2	2	0	non
	2	2	0	non	1	1	0	non	1	1	0	non
	4	4	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	4	4	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	3	3	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	4	4	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Spécialisés dans les affections	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

ACTIVITE DE SOINS DE LONGUE DUREE

Activité de soins	Zone d'implantation : Calvados			Zone d'implantation : Manche			Zone d'implantation : Orne					
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
USLD	6	6	0	non	4	4 à 5	0 à +1	oui	2	2	0	non

Activité de soins	Zone d'implantation : Havre			Zone d'implantation : Dieppe			Zone d'implantation : Rouen-Elbeuf			Zone d'implantation : Evreux-Vernon		
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
USLD	4	4	0	non	1	1	0	non	4	4	0	non

Région Normandie		
Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel
25	25 à 26	0 à +1

**ACTIVITES INTERVENTIONNELLES SOUS IMAGERIE MEDICALE,
PAR VOIE ENDOVASCULAIRE EN CARDIOLOGIE**

	Zone d'implantation : Calvados				Zone d'implantation : Manche				Zone d'implantation : Orne			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Actes type 1	2	2	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Actes type 2	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Actes type 3	2	2	0	non	1	0 à +1	0 à -1*	non	0	0	0	non

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation : Havre				Zone d'implantation : Dieppe				Zone d'implantation : Rouen-Eboué				Zone d'implantation : Evreux-Vernon			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Actes type 1	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non	1	1	0	non
Actes type 2	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Actes type 3	2	2	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non	1	1	0	non

Modalités de l'activité de soins	Région Normandie	
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS
Actes type 1	6	6
Actes type 2	1	1
Actes type 3	8	7 à 9

ACTIVITE DE SOINS DE MEDECINE D'URGENCE

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados				Zone d'implantation : Manche				Zone d'implantation : Orne			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations
SAMU	1	1	0	non	1	1	0	non	1	1	0	non
SMUR	6	6	0	non	7	7 à 3	0 à 4	non	6	6 à 5	0 à -1	non
SMUR Pédiatrique	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Antenne SMUR	0	0	0	non	0	0 à 4	0 à 4	oui	1	1 à 0	0 à -1	non
Structure des urgences	9	9 à 8	0 à -1	non	6	6 à 5	0 à -1	non	6	6 à 5	0 à -1	non
Structure des urgences pédiatriques	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation : Eure				Zone d'implantation : Eure-et-Loire				Zone d'implantation : Eure-et-Loire			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations
SAMU	1	1	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
SMUR	4	4 à 3	0 à -1	non	1	1	0	non	2	2	0	non
SMUR Pédiatrique	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Antenne SMUR	0	0 à 1	0 à +1	oui	1	1	0	non	0	0	0	non
Structure des urgences	6	6	0	non	2	2	0	non	6	6	0	non
Structure des urgences pédiatriques	1	1	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation : Mayenne				Zone d'implantation : Mayenne			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	demande recevable en nombre d'implantations
SAMU	6	6	0	non	6	6	0	non
SMUR	31	31 à 24	0 à -7	non	31	31	0	non
SMUR Pédiatrique	1	1	0	non	1	1	0	non
Antenne SMUR	2	1 à 8	-1 à +6	non	2	2	0	non
Structure des urgences	41	41 à 38	0 à -3	non	41	41	0	non
Structure des urgences pédiatriques	3	3	0	non	3	3	0	non

ACTIVITE DE SOINS DE TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE
PAR EPURATION EXTRARENALE

Forme de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados				Zone d'implantation : Manche				Zone d'implantation : Orne			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Hémodialyse en centre	3	3	0	non	3	3	0	non	2	2	0	non
Hémodialyse en centre pédiatrique	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Hémodialyse en UDM	4	4	0	non	3	3	0	non	2	2	0	non
Autodialyse simple et/ou assistée	3	3	0	non	5	5	0	non	3	3	0	non
Dialyse à domicile par hémodialyse	3	3	0	non	5	5	0	non	3	3	0	non
Dialyse à domicile par dialyse péritonéale	3	3	0	non	5	5	0	non	3	3	0	non

Forme de l'activité de soins	Zone d'implantation : Havre				Zone d'implantation : Orne				Zone d'implantation : Rouen-Elbeuf				Zone d'implantation : Evreux-Vernon			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Hémodialyse en centre	2	2	0	non	1	1	0	non	4	4 à 3	0 à -1	non	1	2 à 1	0 à +1	oui
Hémodialyse en centre pédiatrique	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Hémodialyse en UDM	2	2	0	non	1	1	0	non	4	4	0	non	2	1 à 2	0 à -1*	non
Autodialyse simple et/ou assistée	3	3	0	non	2	2	0	non	4	4	0	non	3	3	0	non
Dialyse à domicile par hémodialyse	5	5	0	non	2	2	0	non	6	6	0	non	4	4	0	non
Dialyse à domicile par dialyse péritonéale	5	5	0	non	2	2	0	non	6	6	0	non	4	4	0	non

Forme de l'activité de soins	Région Normandie		
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel
Hémodialyse en centre	16	17 à 15	+1 à -1
Hémodialyse en centre pédiatrique	1	1	0
Hémodialyse en UDM	13	17 à 18	0 à -1
Autodialyse simple et/ou assistée	23	23	0
Dialyse à domicile par hémodialyse	28	28	0
Dialyse à domicile par dialyse péritonéale	28	28	0

ACTIVITE DE SOINS DE REANIMATION

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados				Zone d'implantation : Manche				Zone d'implantation : Orne			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Réanimation adulte	4	4	0	non	3	3	0	non	2	2	0	non
Réanimation pédiatrique	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Réanimation pédiatrique spécialisée	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation : Havre				Zone d'implantation : Dieppe				Zone d'implantation : Rouen-Elbeuf				Zone d'implantation : Evreux-Vernon			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Réanimation adulte	1	1	0	non	1	1	0	non	2	2	0	non	1	1	0	non
Réanimation pédiatrique	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Réanimation pédiatrique spécialisée	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Modalités de l'activité de soins	Région Normandie		
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel
Réanimation adulte	14	14	0
Réanimation pédiatrique	2	2	0
Réanimation pédiatrique spécialisée	0	0	0

ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation : Caennais			Zone d'implantation : Manche			Zone d'implantation : Cotentin					
	Autorisés au 02/01/2022	Prévus à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisés au 02/01/2022	Prévus à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisés au 02/01/2022	Prévus à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
AMP CLINIQUE :												
Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	1	1	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Prélèvement de spermatozoïdes				non				non				non
Transfert des embryons en vue de leur implantation	1	1	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
AMP BIOLOGIQUE :												
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	2	2	0	non	2	2	0	non	1	1	0	non
Activité relative à la FIV sans ou avec micromanipulation	1	1	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Récueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et tissus germinaux en application de l'art L.2141-11	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de l'art L. 2141-4	1	1	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation : Haute			Zone d'implantation : Duppes			Zone d'implantation : Reims-Ebouff			Zone d'implantation : Evreux-Yerres		
	Autorisés au 02/01/2022	Prévus à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisés au 02/01/2022	Prévus à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisés au 02/01/2022	Prévus à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
AMP CLINIQUE :												
Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non
Prélèvement de spermatozoïdes	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non
Transfert des embryons en vue de leur implantation	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non
Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
AMP BIOLOGIQUE :												
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non
Activité relative à la FIV sans ou avec micromanipulation	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non
Récueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et tissus germinaux en application de l'art L.2141-11	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non
Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de l'art L. 2141-4	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Modalités de l'activité de soins	Zone d'implantation : Région Haut-Normandie		
	Autorisés au 02/01/2022	Prévus à échéance du SRS	Différentiel
AMP CLINIQUE :			
Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	5	5	0
Prélèvement de spermatozoïdes	4	4	0
Transfert des embryons en vue de leur implantation	5	5	0
Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	2	2	0
Mise en œuvre de l'accueil des embryons	2	2	0
AMP BIOLOGIQUE :			
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	0	0 à 9	0 à -1
Activité relative à la FIV sans ou avec micromanipulation	5	5	0
Récueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	2	2	0
Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	2	2	0
Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et tissus germinaux en application de l'art L.2141-11	4	4	0
Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de l'art L. 2141-4	5	5	0
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	1	1	0

ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL

Modalités de factibilité de soins	Zone d'implantation : Haute Normandie				Zone d'implantation : Normandie				Zone d'implantation : Eure-Normandie			
	Autorisés au 02/01/2022	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisés au 02/01/2022	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisés au 02/01/2022	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Examens de biologie médicale permettant d'établir le diagnostic prénatal par le sang maternel	2	2	0	non	1	0	0	non	0	0	0	non
	0	0 à 1	0 à +1	oui	0	0	0	non	0	0	0	non
	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Examens de biologie médicale à visée diagnostique	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
	2	2	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Modalités de factibilité de soins	Zone d'implantation : Haute Normandie				Zone d'implantation : Eure-Normandie				Zone d'implantation : Normandie			
	Autorisés au 02/01/2022	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisés au 02/01/2022	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisés au 02/01/2022	Prévue à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
	2	2	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Examens de biologie médicale permettant d'établir le diagnostic prénatal par le sang maternel	0	0 à 1	0 à +1	oui	0	0	0	non	0	0 à +1	0 à +1	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Examens de biologie médicale à visée diagnostique	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non
	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

Modalités de factibilité de soins	Normandie	
	Autorisés au 02/01/2022	Prévue à échéance du SRS
Examens de biologie médicale permettant d'établir le diagnostic prénatal par le sang maternel	0	0
	1	0 à 2
Examens de cytogénétique	3	3
	1	1
Examens de biologie médicale à visée diagnostique	2	2
	3	3

ACTIVITE DE SOINS DE TRAITEMENT DU CANCER

Pratiques thérapeutiques de l'activité de soins	Zone d'implantation : Calvados				Zone d'implantation : Manche				Zone d'implantation : Orne			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Défini	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Défini	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Défini	Demande recevable en nombre d'implantations
Chirurgie des cancers												
Mammaire	5	5	0	non	4	4 à 3	0 à -1	non	2	2 à 3	0 à +1	oui
Digestive	9	9	0	non	6	6	0	non	4	5 à 4	0 à +1	oui
Urologique	5	5	0	non	4	4 à 3	0 à -1	non	1	2	0 à +1	oui
Thoracique	1	1	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Gynécologique	3	3	0	non	2	2	0	non	1	1 à 2	0 à +1	oui
ORL/Maxillo-faciales	3	3	0	non	3	3	0	non	1	1 à 2	0 à +1	oui
Radiothérapie-Adultes	3	3	0	non	2	2	0	non	0	0	0	non
Curiothérapie	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Utilisation thérapeutique de radio-éléments en sources non scellées	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Chimiothérapie	5	5	0	non	4	4	0	non	2	2	0	non

Pratiques thérapeutiques de l'activité de soins	Zone d'implantation : Havre				Zone d'implantation : Dieppe				Zone d'implantation : Rouen-Eure				Zone d'implantation : Evreux-Vernon			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Défini	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Défini	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Défini	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Défini	Demande recevable en nombre d'implantations
Chirurgie des cancers																
Mammaire	3	3	0	non	2	1 à 2	0 à -1	non	7	7	0	non	2	2	0	non
Digestive	5	5	0	non	2	2	0	non	6	6	0	non	2	2	0	non
Urologique	3	3	0	non	2	2	0	non	5	5	0	non	2	2	0	non
Thoracique	2	2	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non	0	0	0	non
Gynécologique	3	3	0	non	2	1 à 2	0 à -1	non	6	6	0	non	1	1	0	non
ORL/Maxillo-faciales	3	3	0	non	1	1	0	non	7	7	0	non	1	1	0	non
Radiothérapie-Adultes	1	1	0	non	0	0	0	non	2	2	0	non	1	1	0	non
Curiothérapie	1	1	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Utilisation thérapeutique de radio-éléments en sources non scellées	0	0	0	non	0	0	0	non	1	1	0	non	0	0	0	non
Chimiothérapie	3	3	0	non	2	2	0	non	8	8	0	non	2	2	0	non

Pratiques thérapeutiques de l'activité de soins	Région Normandie	
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS
Chirurgie des cancers		
Mammaire	25	23 à 25
Digestive	34	35 à 34
Urologique	22	23 à 22
Thoracique	6	6
Gynécologique	18	17 à 19
ORL/Maxillo-faciales	19	19 à 20
Radiothérapie-Adultes	9	9
Curiothérapie	3	3
Utilisation thérapeutique de radio-éléments en sources non scellées	2	2
Chimiothérapie	26	26

EXAMEN DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION

	Zone d'implantation : Calvados					Zone d'implantation : Manche					Zone d'implantation : Orne					
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
Modalités de l'activité de soins																
Les analyses de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non
Les analyses de génétique moléculaire	3	3	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non

	Zone d'implantation : Havre					Zone d'implantation : Dieppe					Zone d'implantation : Rouen-Elbeuf					Zone d'implantation : Evreux-Vernon					
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	
Modalités de l'activité de soins																					
Les analyses de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	0	non
Les analyses de génétique moléculaire	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	non	0	0	0	0	non

	Région Normandie	
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SRS
Modalités de l'activité de soins		
Les analyses de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	3	3
Les analyses de génétique moléculaire	4	4

ÉQUIPEMENTS LÉGERES COURTES

Type d'équipement	A 2021-2022		A 2022-2023		A 2023-2024		A 2024-2025		A 2025-2026		A 2026-2027		A 2027-2028		A 2028-2029		A 2029-2030			
	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)		
Chaises	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100
Tables	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500
Matras	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000
Boîtes à outils	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500
Matériel divers	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100
Total	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300
Total Montant en milliers d'€ (M€)																				
1300																				

Type d'équipement	A 2021-2022		A 2022-2023		A 2023-2024		A 2024-2025		A 2025-2026		A 2026-2027		A 2027-2028		A 2028-2029		A 2029-2030			
	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)		
Chaises	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100
Tables	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500
Matras	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000
Boîtes à outils	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500
Matériel divers	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100
Total	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300
Total Montant en milliers d'€ (M€)																				
1300																				

Type d'équipement	A 2021-2022		A 2022-2023		A 2023-2024		A 2024-2025		A 2025-2026		A 2026-2027		A 2027-2028		A 2028-2029		A 2029-2030			
	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)		
Chaises	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100
Tables	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500
Matras	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000	100	1000
Boîtes à outils	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500	5	500
Matériel divers	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100	10	100
Total	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300	130	1300
Total Montant en milliers d'€ (M€)																				
1300																				

Neurochirurgie (SIOS)

modalité	Territoire du SIOS : Calvados				Territoire du SIOS : Rouen-Elbeuf			
	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SIOS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations	Autorisées au 02/01/2022	Prévues à échéance du SIOS	Différentiel	Demande recevable en nombre d'implantations
radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques	0	0 à 1	0 à +1	oui	0	0 à 1	0 à +1	oui